

Commune de REDESSAN



Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice 2026

Séance du 26 janvier 2026

SOMMAIRE :

- PRÉAMBULE : PRINCIPES ET OBLIGATIONS RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	P. 3
- PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	P. 4
 <u>1^{ÈRE} PARTIE : EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL</u>	 P. 6
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	P. 4
- SECTION D'INVESTISSEMENT	P. 14
 <u>2^{ÈME} PARTIE : CLÔTURE PRÉVISIONNELLE DE L'EXERCICE 2025</u>	 P. 16
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	P. 17
- SECTION D'INVESTISSEMENT	P. 19
- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	P. 20
- LES CHARGES DE PERSONNEL	P. 22
- FISCALITÉ	P. 24
- ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE	P. 25
 <u>3^{ÈME} PARTIE : LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2026</u>	 P. 29
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	P. 31
- SECTION D'INVESTISSEMENT	P. 33

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : PRINCIPES ET OBLIGATIONS

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité.

L'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, **dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget**, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante.

LA LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2026 a été présenté en conseil des ministres le 14 octobre dernier. Toutefois, le texte n'a pas été approuvé par la Commission Mixte Paritaire et n'a donc pas été promulgué dans les délais réglementaires.

Dans ce contexte, et conformément à l'article 47 de la constitution et à l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances, le gouvernement a déposé un projet de loi spéciale qui a été adoptée, mardi 23 décembre, à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Elle permet de continuer à financer provisoirement l'état, avant la reprise des débats budgétaires en janvier.

Le texte voté :

- autorise l'état à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union Européenne
- précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'état au profit des collectivités territoriales
- autorise l'état à emprunter en 2026
- autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2026

Toutefois, pour le projet de budget primitif 2026, la commune a souhaité prendre en compte les mesures initialement prévues par la loi de finances 2026 rejetée, et qui prévoyait :

- suppression du fonds de compensation de la tva pour les dépenses de fonctionnement (entretien de voirie et réseaux, des bâtiments publics...)
- gel de la dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal
- réduction de l'enveloppe allouée au Fond Vert
- hausse de 3 points du taux de cotisation patronale auprès de la CNRACL (caisse de retraite)
- incertitude sur le fonds d'accompagnement des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant dans la mise en place du service public de la petite enfance au 1er janvier 2025
- fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)
- baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL

1^{ÈRE} PARTIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour maintenir une bonne solvabilité de la collectivité, il est nécessaire de travailler à la maîtrise des budgets de fonctionnement, par la réduction des charges à caractère général, par la maîtrise de la charge salariale, pour maintenir notamment une capacité d'autofinancement.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses de fonctionnement	2 943 771,93	3 176 799.94	3 318 495.04	3 749 017.57	3 685 737,45	3 654 566,29
Recettes de fonctionnement	3 231 619.10	3 311 529.28	3 378 725.13	3 834 256,87	3 888 328,62	3 785 436,22

CA = COMPTE ADMINISTRATIF / CFU = COMPTE FINANCIER UNIQUE

La diminution des dépenses de fonctionnement se poursuit, du fait de la diminution de la masse salariale, la renégociation de contrats de service et l'attention accrue des services. Les recettes tendent à se stabiliser, du fait du gel des dotations et de la volonté de ne pas augmenter la fiscalité directe.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

✧ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Atténuation de charges	43 382	13 742	28 147	27 543	56 511	43 534
Produits de service	98 001	155 201	153 209	211 896	211 458	196 968
Impôts et Taxes	1 864 418	1 985 938	2 078 590	2 215 393	2 348 396	2 316 255
Dotations et Participations	1 135 413	1 006 446	1 077 826	1 104 389	1 122 380	1 168 995

✧ LA FISCALITÉ

	Taux	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	Produit 2023	Produit 2024	Produit 2025
Taxe d'habitation	15.08 %	742 690	18 631	16 082	32 181	18 812	10 095
Base d'imposition		4 925 000	123 547	106 646	213 399	124 751	66 943
Taxe Foncière bâti	20.42 + 24.65 %	676 310	1 489 596	1 541 920	1 663 681	1 786 427	1 815 756
Base d'imposition		3 312 000	3 307 136	3 422 818	3 692 566	3 964 337	4 028 541
Taxe Foncière sur le non bâti	61.00 %	28 182	74 807	78 509	87 487	87 548	77 408
Base d'imposition		46 200	122 634	128 703	138 504	143 521	126 898
Taxe d'habitation – logements vacants	15.08 %	0	0	0	0	21 465	21 032
Base d'imposition		0	0	0	0	142 339	139 468
TOTAL DES PRODUITS		1 528 551	1 564 403	1 636 511	1 780 349	1 914 252	1 924 291

✧ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant perçu DGF	340 948	337 484	338 794	342 466	346 405	350 525

La diminution de la dotation de fonctionnement est clairement établie depuis 2014, puisqu'elle a diminué de 26%.

Depuis, la DGF est restée stable, conformément aux différentes loi de finances.

✧ LA PÉRÉQUATION VERTICALE

Pour mémoire, la **péréquation verticale** consiste pour l'état à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de parts (DSR, DNP), soit par le biais d'un indice synthétique (DSU).

La péréquation verticale est reversée à la commune sous la forme de deux dotations :

- la dotation de solidarité rurale (DSR)
- la dotation nationale de péréquation (DNP)

Le législateur avait prévu l'augmentation de ces deux dotations, afin de compenser la baisse de la DGF :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant DSR	433 153	451 624	482 654	526 679	572 445	603 729
Montant DNP	124 227	119 205	119 945	125 545	125 309	129 757

✧ LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Pour mémoire, la **péréquation horizontale** s'opère entre les collectivités territoriales elles-mêmes, les ressources fiscales des collectivités les plus riches étant prélevées au profit des collectivités les moins favorisées.

La péréquation horizontale est reversée à la commune sous la forme de deux dotations :

- la dotation de solidarité communautaire (DSC)
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant DSC	44 497	43 949	44 142	45 413	46 556	46 803
Montant FPIC	112 484	112 150	125 870	108 856	106 541	104 098

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

✧ EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges générales	771 691	823 520	770 975	836 415	799 677	812 503
Charges de personnel	1 160 872	1 324 242	1 412 093	1 514 616	1 493 647	1 419 187
Atténuation de produits	89	0	44 222	39 250	54 730	63 568
Charges de gestion courantes	445 499	405 875	345 334	524 503	447 469	441 443
Charges financières	77 788	70 013	71 138	60 832	50 377	42 407
Virement à la section investissement	0	0	0	0	0	10 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses d'investissement	1 497 291	1 568 950	2 338 603	1 478 352	819 820	1 543 417
Recettes d'investissement	1 621 349	1 990 103	1 985 115	1 698 138	1 591 557	1 059 872

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2025:

2025	Montant TTC
Aménagement du chemin du Mas Barbut	557 051 €
Installation de panneaux photovoltaïques (hangar municipal)	106 861 €
Acquisition de matériel (sinistre du 25/01)	44 186 €
Acquisition de véhicules (sinistre du 25/01)	51 226 €
Réhabilitation chemins ruraux	28 800 €

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant du capital remboursé	293 530	283 672	312 662	497 972	291 174	281 276

Le remboursement de l'année 2023 se justifie par le recours à un prêt relais, qui a été intégralement remboursé.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Subventions	270 505	199 195	798 631	519 164	364 671	44 282
Emprunt	600 000	600 000	200 000	0	0	0
Dotations et FCTVA	269 477	378 635	238 737	337 735	186 960	107 678
Excédents de fonctionnement	53 644	0	0	0	0	0

CLÔTURE PRÉVISIONNELLE DE L'EXERCICE 2025

2^{ÈME} PARTIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

✧ BILAN DES DEPENSES :

		2025
Chapitre 11	Charges à caractère général	812 503,87
Chapitre 12	Charges de personnel	1 419 187,19
Chapitre 014	Atténuation de produit	63 568,00
Chapitre 65	Charges de gestion courante	441 443,43
Chapitre 66	Charges financières	42 407,11
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	24 900,00
Chapitre 68	Dotations	850 556,69
Chapitre 42	Opérations patrimoniales	0,00
Compte 023	Virement à la section d'investissement	0,00
Compte 002	Résultat reporté	0,00
TOTAL		3 654 566,29

✧ BILAN DES RECETTES :

Chapitre	Dénomination	2025
Chapitre 013	Atténuation de charge	43 534,96
Chapitre 70	Produits des services	196 968,53
Chapitre 73	Impôts et taxes	249 179,65
Chapitre 731	Fiscalité Locale	2 066 976,69
Chapitre 74	Dotations	1 168 995,49
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	25 022,87
Chapitre 76	Produits financiers	9,39
Chapitre 77	Produits Exceptionnels	32 183,85
Chapitre 42	Opérations d'ordre	2 564,79
Compte 002	Résultat Reporté	241 478,81
TOTAL		4 026 915,03

SECTION D'INVESTISSEMENT

✧ BILAN DES DEPENSES :

		2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	41 15,25
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	496 187,35
Chapitre 23	Immobilisations en cours	727 668,07
Chapitre 10	Taxe Aménagement	0,00
Chapitre 16	Emprunt (remboursement capital)	281 276,94
Chapitre 40	Opérations d'ordre	34 169,44
Chapitre 001	Résultat reporté	0,00
TOTAL		1 543 417,05

✧ BILAN DES RECETTES :

		2025
Chapitre 13	Subventions	44 282,73
Chapitre 16	Emprunt	0,00
Chapitre 10	Dotations et excédents capitalisés	107 678,41
Chapitre 28	Amortissements	850 556,69
Chapitre 40	Opérations d'ordre	57 354,22
Chapitre 001	Résultat reporté	732 533,07
TOTAL		1 792 405,12

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Cette étape repose d'abord sur la détermination de la capacité d'autofinancement (CAF) qui se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité locale .

Ainsi, l'examen de la CAF va permettre de savoir si l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet :

- de couvrir le remboursement en capital des emprunts de ma collectivité ?
- de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d 'investissement de ma collectivité ?

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la caf brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Evolution de la capacité d'autofinancement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles fonctionnement	2 462 405,79	2 633 343.24	2 670 748.61	2 976 660,18	2 850 099,57	3 014 348,74
Recettes réelles de fonctionnement	3 114 029,25	3 173 759.10	3 369 185.35	3 545 271,94	3 780 428,70	3 782 871,43
Remboursement capital des emprunts	293 530,07	283 672.60	312 662.63	297 972,89	291 174,91	281 276,94
CAF BRUTE	651 623,46	540 415.86	698 436.74	568 611,76	930 329,13	768 522,69
CAF NETTE	358 093,39	256 743.26	385 774.11	270 638,87	639 154,22	487 245,75

Les charges de personnel

Récapitulatif des emplois de la commune au 31/12/2025

Désignation	Nombre d'emplois
Emplois statutaires pourvus – temps complet	25
Emplois statutaires pourvus – temps non complet	10
Emplois contractuels pourvus – temps complet	0
Emplois contractuels pourvus – temps non complet	1
La commune compte 32,26 Equivalents Temps Plein	

- Evolution des charges de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	1 160 872.63	1 324 242.45	1 412 093.87	1 514 616,65	1 493 647,19	1 419 187,19
Atténuation de charges	43 382.81	13 742.35	28 147.67	27 543,65	56 511,06	43 534,96
Charges nettes	1 117 489.82	1 310 500.10	1 383 946.20	1 487 073,00	1 437 136,13	1 375 652,23
Population INSEE	4 140	4 140	4 155	4 245	4 245	4 292
€ / habitant commune	269.92	316.54	333.08	350,31	338,55	320,52
€ / habitant (moyenne de la strate)	447,00	458.00	489,00	507,00	530,00	Non publié
% des charges réelles de fonctionnement	37.96	49.76	50.18	49,97	50,42	45,63
% des charges réelle de fonctionnement (moyenne strate)	54,77	54.37	54,10	53,30	54,14	Non publié

- Evolution des cotisations à la CNRACL :

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

Cette mesure a un impact conséquent sur les dépenses de personnel :

	2024	2025	2026	2027	2028
Taux	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%
Base TBI	843 252,21	785 231,23	800 935,85	816 954,57	833 293,66
Base NBI	5 905,60	5 885,58	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total Cotisations	268 758,45	274 121,97	303 811,35	334 531,03	366 351,68
Taux d'évolution (%) 2024 – 2028				+ 34,67 %	

FISCALITÉ

Hormis la taxe sur le foncier non bâti qui a connu une baisse en 2015, les taux des taxes directes locales sont restés identiques depuis 2012. L'augmentation du produit perçu par la commune est essentiellement due à l'augmentation des bases d'imposition et à la croissance démographique de la commune.

Un travail est actuellement engagé par les services fiscaux afin de :

- réévaluer les bases de la fiscalité (vérification de la classification des habitations)
- régulariser les biens soumis à la fiscalité non déclarés (piscines, extension, changement de destination...)

PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ EN 2025:

	Taxe d'Habitation	Taxe d'Habitation sur les logements vacants	Taxe Foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux	15.08 %	15,08 %	45.07 %	61,00 %
Taux moyen pour commune de même strate	16,56 %	16,56%	38,32 %	50,48 %
Produits	10 095 €	21 032 €	1 815 756 €	77 408 €
TOTAL = 1 924 291€				

ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2025, l'endettement du budget principal (capital restant dû) s'élève à **1 941 607,86 €** ce qui équivaut à 452,38 € / habitant (1).

La moyenne nationale pour la même strate démographique est de 703 € / habitant.

(1) : POPULATION LÉGALE AU 1^{ER} JANVIER 2025 : 4 292 HABITANTS

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute?
Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Encours de la dette au 31/12	1 941 607,86	2 222 884,75	2 514 059,67	3 012 032,56	3 102 651,50	2 808 367,79
Charges réelles de fonctionnement	3 014 348,74	2 850 099,57	2 975 660,18	2 668 980,61	2 633 343,24	2 462 405,79
Produits réels de fonctionnement	3 782 871,43	3 780 428,70	3 545 271,94	3 369 185,35	3 173 759,10	3 114 029,25
CAF Brute	768 522,69	930 329,13	569 611,76	700 204,74	540 415,86	651 623,46
Ratio	2,53	2,39	4,41	4,30	5,74	4,31
Exprimé en nombre d'années : moins de 8 ans = zone verte / entre 8 et 11 ans = zone médiane / entre 11 et 15 ans = zone orange / plus de 15 ans = zone rouge						

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement de la commune est estimée à 2,53 ans.

STRUCTURE DE LA DETTE

Année	Désignation prêt	Montant Initial	CRD 31/12/25	Type taux	Taux	Échéance	Montant échéance	Amortissement
2007	Investissements divers	450 000.00	175 343,50	Fixe	4.82%	Annuelle	30 105.46	2032
2008	Travaux investissement	500 000.00	111 719,57	Fixe	5.34%	Annuelle	41 286.02	2028
2012	Travaux investissement	300 000.00	26 041,08	Fixe	4.20%	Annuelle	27 358.82	2026
2013	Investissements divers	300 000.00	55 000,00	Fixe	3.71%	Trimestrielle	7 200.00	2028
2015	Investissements divers	500 000.00	161 875,76	Fixe	1.49%	Trimestrielle	93 14.69	2030

Année	Désignation prêt	Montant Initial	CRD 31/12/25	Type taux	Taux	Échéance	Montant échéance	Amortissement
2016	Travaux investissement	500 000.00	198 696,27	Fixe	1.75 %	Trimestrielle	9 492.99	2031
2017	Investissements divers	400 000.00	178 593,99	Fixe	1.63 %	Trimestrielle	7 528.35	2032
2018	Investissements divers	200 000.00	108 817,49	Fixe	1.47 %	Trimestrielle	3 720.42	2033
2020	Investissements divers	600 000.00	450 870,96	Fixe	0.73 %	Trimestrielle	8 067.65	2040
2021	Investissements divers	600 000,00	474 649,24	Fixe	0,94 %	Trimestrielle	8 235,86	2041

La commune n'a plus recours à l'emprunt depuis l'exercice 2021.

CHOIX ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2026

3^{ÈME} PARTIE

✧ VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (PRÉVISIONNEL)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Crédits votés au budget	3 909 348,74	3 537 000,00
002 – résultat reporté	0,00	372 348,74
TOTAL SECTION	3 909 348,74	3 909 348,74
Section d'investissement		
Crédits votés au budget	1 325 927,94	1 240 000,00
Restes à réaliser	367 942,67	204 882,54
001 – résultat reporté	0,00	248 988,07
TOTAL SECTION	1 693 870,61	1 693 870,61
TOTAL GENERAL	5 603 219,35	5 603 219,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-DÉPENSES PRÉVISIONNELLES = 3 909 348,74€

		2026
chapitre 11	Charges à caractère général	903 400,00
chapitre 12	Charges de personnel	1 505 500,00
chapitre 73	Atténuation de produit	91 000,00
chapitre 65	Charges de gestion courante	466 824,82
chapitre 66	Charges financières	39 623,92
chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00
chapitre 68	Dotations et provisions	902 000,00
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00
TOTAL		3 909 348,74

-RECETTES PRÉVISIONNELLES = 3 909 348,74€

		2026
Chapitre 013	Atténuation de charge	20 000,00
Chapitre 70	Produits des services	195 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	225 000,00
Chapitre 731	Fiscalité Locale	2 010 000,00
Chapitre 74	Dotations	1 066 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00
Chapitre 77	Produits divers	1 000,00
R 002	Résultat reporté de l'année 2022	372 348,74
TOTAL		3 909 348,74

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES : 1 693 870,61€

⇒ LE MONTANT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EST ESTIMÉ À 130 000 €.

⇒ LE MONTANT DU FCTVA EST ESTIMÉ À 190 000 €.

⇒ LE MONTANT DE L'EXCÉDENT ISSU DE 2025 EST ESTIMÉ À 248 988,07 €

⇒ LES RECETTES RESTANT À RÉALISER D'ÉLÈVENT À 204 882,54 €

⇒ **LA QUESTION DE L'EMPRUNT SERA À DÉFINIR.**

Recettes d'investissement		2026
Chapitre 13	Subventions	130 000,00
Chapitre 16	Emprunt	0,00
Chapitre 10	Dotations et excédents capitalisés	210 000,00
Chapitre 28	Amortissements	900 000,00
Compte 001	Résultat reporté	248 988,07
Recettes restant à réaliser		204 882,54
TOTAL		1 693 870,61

Dépenses d'investissement		2026
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 042 927,94
chapitre 21	Immobilisations corporelles	
chapitre 23	Immobilisations en cours	
Chapitre 10	Taxe Aménagement	3 000,00
chapitre 16	Emprunt (remboursement capital)	280 000,00
Dépenses restant à réaliser		367 942,67
TOTAL		1693 870,61

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : 1 693 870,61 €

Remboursement de la dette	280 000,00
Reversement de la Taxe d'Aménagement	3 000,00
Dépenses restant à réaliser	367 942,67
Dépenses d'investissement réglementaires et/ou obligatoires (acquisition de matériel, mise aux normes ...)	260 138,40
Montant restant à affecter	782 789 54 €

Compte tenu des échéances électorales du mois de mars prochain, il est proposé de ne pas prévoir de programme de travaux pour l'exercice 2026 (hormis les dépenses réglementaires et nécessaires au fonctionnement des services).

L'affectation de l'enveloppe de **782 789,54 €** sera laissé à l'appréciation de la nouvelle équipe municipale.